



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le six du mois de mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES s'est réuni à LA GORGUE sur convocation de son Président du vingt et un février deux mille dix-sept.

Nombre de Délégués en exercice au jour de la séance : titulaires : 59 ; suppléants : 60

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 11

Etaient présents :

Communauté de Communes Flandre Lys

M. BODART, Délégué titulaire

M. BROUTEELE, Président

M. CATTEAU J., Délégué Titulaire

Mme ROZE Jennifer, Déléguée titulaire

M. DEHAENE, Délégué titulaire

M. DUYCK, Délégué titulaire

a quitté la séance à 20h10 avant vote de la question 1.

Communauté de Communes Flandre Intérieure :

M. ARNOUITS, Délégué titulaire

M. AVEZ, Délégué titulaire

M. BAILLEUL, Délégué titulaire

M. BEVE, Délégué titulaire

Mlle BOULET, Vice-Présidente

M. BRAHIMI, Délégué titulaire

M. CAPPAERT, Délégué titulaire

M. CATTEAU G., Délégué titulaire

M. COUSIN, Délégué titulaire

M. DEBEUGNY, Délégué titulaire

M. DEFEVERE, Délégué titulaire

M. DEKNEUDT, Délégué titulaire

M. DELFOLIE, Délégué titulaire

M. DELOBEL, Délégué titulaire

M. DENEUCHE, Vice-Président

M. DENEUFEGLISE, Délégué titulaire

M. DEQUIDT, Délégué titulaire

M. DEVOS, Délégué titulaire

M. FOURNIER, Délégué titulaire

Mme GRESSIER, Vice-Présidente

M. JUDE, Délégué titulaire

M. LABITTE, Délégué titulaire

M. LEFEBVRE, Délégué titulaire

M. LEMAIRE, Délégué titulaire

M. LESAGE, Délégué titulaire

M. OLIVIER, Délégué titulaire

Mme POPELIER, Déléguée titulaire

Mme RICOUR, Vice-Présidente

M. SCHRICKE, Déléguée titulaire

M. SEINGIER, Délégué titulaire

M. VANDAMME, Délégué titulaire

Mme VANHERSEL, Déléguée titulaire

M. VITSE, Délégué titulaire

M. WISNIESKI, Délégué titulaire

M. DEHEUNINCK, Délégué suppléant

M. DEVEY, Délégué suppléant

M. WEEXSTEEN, Délégué suppléant

Absents Excusés :

M. THOREZ, Délégué titulaire C.C.F.L. **pouvoir à** M. BODART

M. BELLEVAL, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. BAILLEUL

Mme BODELE, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. DEFEVERE

M. CHERMEUX, Délégué titulaire C.C.F.I. **représenté par** M. DEVEY

M. DEBAECKER, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. ARNOUITS

Mme DELANGUE, Déléguée titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. LEFEBVRE

M. DESEURE, Délégué titulaire C.C.F.I. **représenté par** M. WEEXSTEEN

M. DZIADEK, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. BEVE

M. HEYMAN, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. DEKNEUDT

M. MALESYS, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. DENEUCHE

M. MECHENTEL, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. LESAGE

M. SAINT-OMER-DELEPINE, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. JUDE

M. SMAL, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. AVEZ

M. STORET, Délégué titulaire C.C.F.I. **représenté par** M. DEHEUNINCK

Absents :

M. BONNAERT, Délégué titulaire C.C.F.L.

M. BODDAERT, Délégué titulaire C.C.F.I.

M. DECOUVELAERE, Délégué titulaire C.C.F.I.

M. HERMANT, Délégué titulaire C.C.F.I.

M. MERELLE, Délégué titulaire C.C.F.I.

**Centre directionnel – 41 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 59190 HAZEBROUCK
Téléphone : 03.59.68.40.06**

ORDRE DU JOUR

1° - Finances publiques - Rapport sur les Orientations Budgétaires 2017.

2° - Autres compétences - Collecte en déchèteries - Avis de principe sur le mode de collecte de l'amiante.

3° - Commande publique - Marché de collecte et de traitement des déchets issus de l'exploitation des déchèteries et de points d'apport volontaire sur le territoire du SMICTOM des Flandres - Appel d'offre ouvert.

4°- Personnel - Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur BROUTEELE, Président, ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Mademoiselle Elizabeth BOULET, Déléguée titulaire de la Commune de METEREN représentant la CCFI, étant la plus jeune de l'Assemblée, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel, constatant que le quorum est atteint.

Monsieur BROUTEELE soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour du Comité Syndical.

1. – Finances publiques - Débat d'Orientation Budgétaire - Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.
--

En vertu de l'article II de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat portant sur les orientations générales budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget.

Considérant que l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les modalités L.2312-1, L.3312-1, L. 5211-36 relatif au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, qu'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comprend également une présentation sur la, structure et l'évolution des dépenses et des effectifs du personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat en assemblée, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Monsieur le Président présente les orientations du Budget 2017.

Les orientations budgétaires sont essentiellement axées sur le coût du service, se rapportant à l'activité du Syndicat.

Les délégués ont eu communication d'un document présentant un rappel des événements financiers 2016, l'évolution des marchés de prestations ainsi qu'une synthèse portant sur les investissements à prévoir en 2017 et l'évolution du coût de service. Les chiffres précis seront communiqués lors du prochain comité syndical, les dernières vérifications et la répartition des coûts par territoire sont en cours.

Monsieur le Président remercie les membres du Comité Syndical pour ce débat portant sur les orientations budgétaires 2017, et appelle au vote sur le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2017 ci-annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. – Autres compétences - Collecte en déchèteries - Avis de principe sur le mode de collecte de l'amiante.

Actuellement, l'amiante est collecté dans les déchèteries d'Hazebrouck, Nieppe, Merville, Estaires et Laventie. A Bailleul, la déchèterie temporaire ne permet pas d'accepter les déchets dangereux.

Le principe du mode actuel de collecte est le suivant : les usagers apportent l'amiante par leur propre moyen, sans protection spéciale. Ils déposent ensuite leurs déchets amiantés dans une benne de 15m³ équipée d'un big bag. Cette benne est située en bas de quai.

A plusieurs reprises, la DREAL du Pas de Calais a alerté le SMICTOM des Flandres sur les contraintes relatives à la gestion de l'amiante, non seulement au regard du Code du travail, mais aussi au regard des exigences de l'Inspection du Travail, de la Médecine du Travail et des recommandations de l'INRS.

Dans le cadre des travaux de construction des nouvelles déchèteries de Bailleul et Laventie, le mode de collecte de l'amiante a été réfléchi dès le départ, au moment de l'étude de faisabilité. Sachant que l'amiante doit être collecté dans une zone spécifique, à l'écart des autres bennes de déchets, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a mis en avant que l'amiante pourrait difficilement être collecté en toute sécurité à Laventie, faute de place. Cependant, l'espace disponible à Bailleul a permis de prévoir une zone adaptée en bas de quai, grâce à la conception d'un bâtiment comportant 5 sas de décontamination permettant de protéger l'agent une fois dévêtu des EPI spécifiques.

A l'avenir, cette collecte sécurisée spécifique pourrait être mise en place dans d'autres déchèteries, dans la mesure où ces dernières feraient l'objet d'une reconstruction, d'une extension ou d'une réhabilitation avec modification de leur configuration.

Afin de sécuriser et d'encadrer au maximum la procédure, il est proposé d'instaurer un planning de collecte spécifique « amiante », à savoir une journée par mois, et ce le jour de fermeture de la déchèterie afin que les usagers ne soient pas tentés d'apporter d'autres déchets que les déchets amiantés.

A l'issue d'un premier retour d'expérience, une extension à deux jours de collecte par mois pourrait éventuellement être envisagée.

Après réflexion en Bureau le 09 janvier 2017 et sur avis favorable de la commission déchèteries du 20 janvier 2017,

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL :

- **de bien vouloir accepter ce principe d'une collecte spécifique « amiante », dans les déchèteries équipées spécialement à cet effet**
- **de bien vouloir autoriser le Président à lancer la démarche de modification de l'arrêté préfectoral d'enregistrement pour la déchèterie de Bailleul, auprès de la Préfecture**

ADOpte A L'UNANIMITE

3. – Commande publique - Marché de collecte et de traitement des déchets issus de l'exploitation des déchèteries et de points d'apport volontaire sur le territoire du SMICTOM des Flandres - Appel d'offre ouvert.

Au 30 septembre 2017, deux marchés publics arrivent à échéance.

Le premier marché concerne la collecte et le traitement de l'amiante lié issu de l'exploitation des déchèteries.

Le second marché est constitué de plusieurs lots :

- Un lot porte sur la collecte et le traitement du verre collecté en colonnes d'apport volontaire
- Un second lot traite de la collecte des végétaux en déchèteries et en bennes d'apport volontaire dans les communes, ainsi que du traitement de l'ensemble des végétaux collectés sur le territoire (porte à porte, déchèteries et points apport volontaire)
- Les derniers lots de ce marché concernent la collecte et le traitement des autres déchets issus de l'exploitation des déchèteries : bois, papiers cartons, gravats et Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Pour ce dernier marché, le syndicat peut faire le choix :

- Soit de le reconduire une année (reconduction inscrite dans les clauses contractuelles),
- Soit de lancer une nouvelle procédure de consultation publique.

Pour mémoire :

- *le lot « encombrants » a été relancé pour que l'exutoire final des encombrants soit le CVE Flamoval (statuts SMFM).*
- *le lot « ferrailles » a été relancé car l'ancien prestataire n'était plus en mesure de poursuivre le marché en l'état et demandait une baisse du coût de rachat.*

Le nouveau marché constitué de ces deux lots a été attribué à la société Baudalet Environnement pour une période allant du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} mars 2018 (avec deux reconductions possible d'un an).

De plus, des nouveautés sont apparues ces derniers temps aussi bien dans l'organisation fonctionnelle technique du syndicat, que dans le contexte territorial, à savoir :

- l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Laventie en janvier 2017, et l'ouverture prochaine de celle de Bailleul (envisagée courant du 2nd trimestre 2017) ; deux événements qui modifient les tonnages collectés et traités
- la mise en place d'une collecte de l'amiante spécifique, plus sécurisée et adaptée aux conditions de travail et au respect de la santé des agents de déchèteries
- l'ouverture -prévue avant la fin de l'année- de l'unité de méthanisation AGRI METHAZEBROUCK, un des exutoires possibles pour le traitement des végétaux du territoire
- l'intégration de la déchèterie d'Ebbilinghem qui a généré la passation d'un avenant à compter du 1^{er} juin 2015

Au regard de ces changements et des modifications qu'ils génèrent, afin d'éviter toute rupture de service, mais également afin de rechercher toute économie potentielle, il convient de lancer une nouvelle consultation globale pour l'ensemble de ces marchés. Il s'agira donc d'un appel d'offres ouvert, en plusieurs lots, sous la forme d'un marché à bons de commande sans mini et sans maxi (forme identique au marché actuel).

Sur la base des précédents marchés de collecte et traitement, le marché est estimé à 1 120 000 € HT par an. Sa durée sera fixée à 2 ans, renouvelable 2 fois 1 an.

Il est à noter que le lot « papiers cartons » fait l'objet de recettes suite à la revente de ces matériaux valorisables ou recyclables : environ 100 000 €.

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL

- **Après avis favorable des membres du bureau du SMICTOM des Flandres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure d'appel d'offre ouvert pour le renouvellement de ces marchés,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cet appel d'offres ouvert avec les sociétés qui seront retenues et ce, après avis de la Commission d'Appel d'Offres du SMICTOM des Flandres**

ADOpte A L'UNANIMITE

4. – Personnel - Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2°,

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service de gestion des déchèteries pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Président,

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL

- **d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.**

- **à ce titre, seront créés :**

- ♦ **au maximum de 3 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe pour exercer les fonctions d'agent de déchèteries, à répartir sur la période estivale afférente.**

Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat Mixte Flandre Morinie

Monsieur le Président informe l'Assemblée que lors du CS du SMFM, a eu lieu l'élection du nouvel exécutif du syndicat, en raison de l'extension du territoire de la CASO devenue CAPSO. Cette nouvelle intercommunalité a dû désigner de nouveaux représentants au sein du SMLA et donc du SMFM.

Monsieur BROUTEELE a fait une proposition à Monsieur DECOSTER, président sortant du SMFM, lors d'une rencontre organisée pour apaiser la situation issue des négociations sur la destination des encombrants du SMICTOM. Ce fût également l'occasion d'évoquer et de prendre des décisions sur la manière de fonctionner du SMFM.

La proposition consistait en la réduction de l'exécutif du syndicat, exécutif constitué à l'origine de 3 membres. Ces 3 personnes étaient les présidents des 3 syndicats collecteurs adhérents au SMFM. A cette époque Paul BLONDEL représentait le SMICTOM des Flandres.

Dans le mandat précédent, Monsieur BROUTEELE ne participait pas au fonctionnement du SMFM. Donc en 2014, a été suivie la proposition de Monsieur DECOSTER d'élire un président et 5 vice-présidents, soit 2 membres de chaque collectivité adhérente.

A l'image de ce qui a été vécu en première partie de mandat, qu'aucune commission n'a été mise en œuvre par les vice-présidents élus dans le cadre de leur délégation, nous voulions savoir le pourquoi d'un exécutif à 6 membres.

La seule commission qui s'est réunie est celle des finances, une demi-heure avant le vote du Budget.

Cette proposition, jugée un peu révolutionnaire, n'a pas été retenue par Monsieur le Président DECOSTER, après avis du Bureau. Accessoirement cela permettait de faire une économie de fonctionnement de 35 000 € par an, le choix était donc politique.

Monsieur DECOSTER, réélu Président, a proposé un nouveau fonctionnement sur la base des propositions du Président du SMICTOM des Flandres.

Agendas

Monsieur BROUTEELE déplore la multiplicité des commissions et réunions organisées par les différentes collectivités sans tenir compte des dates fixées antérieurement par le SMICTOM et desquelles les services sont informés suffisamment tôt. Ceci dénote un certain mépris des autres collectivités.

Journée « Nature Propre » organisée par les Hauts de France en partenariat avec Les Fédérations de chasse et de pêche.

Monsieur DELFOLIE sollicite, dans ce cadre, la possibilité d'accéder au site de Strazeele afin d'y déposer les déchets ramassés par les bénévoles participant à cette opération.

La réponse de base est forcément négative mais le bon sens appelle à une réponse favorable. S'agissant d'une situation exceptionnelle, il sera donné accès aux communes l'ayant préalablement demandé, pour les déchets exclusivement destinés à être traités au CVE Flamoval, c'est-à-dire en dehors des ferrailles, encombrants, verre

Un courrier sera adressé à l'ensemble des communes des territoires afin qu'elles disposent de ces informations avant d'organiser cette opération.

Monsieur le Président remercie les Membres du Comité Syndical pour ces débats.

La séance est levée à 20 heures 30.
